

Quelques informations et remarques sur le concours CR 2003 en section 13

Par Christophe Monnin, ci-devant secrétaire scientifique de ladite section

Ce texte n'engage que son auteur (on peut bien se demander à quoi d'ailleurs...)

Remarques préliminaires

Chaque lendemain de concours, comme d'habitude, Landernau bruisse de divers commentaires et rumeurs générés par les effets conjugués de la théorie du complot et de la paranoïa assez répandue dans notre petit monde. Tout ceci dénote généralement une méconnaissance totale du fonctionnement d'un jury de recrutement de 18 personnes (la méconnaissance du fonctionnement des institutions est d'ailleurs très répandue chez les commentateurs avertis, qui ont des avis sur tout et surtout des avis...). Donc ici quelques éclaircissements. Ceci dit, l'auteur de ce texte accepte d'être traité de naïf...

La pression des concours

Voici les chiffres de toutes les sections SdU (fournis par le SGCN)

section	11	12	13	14	30	46	total
CR2 postes	4	5	4	3	5	3	24
CR2 candidats	52	63	58	91	76	36	376
CR2 pression	13,00	12,60	14,50	30,33	15,20	12,00	15,67
CR1 postes	3	4	2	3	3	3	18
CR1 candidats	22	33	31	36	39	20	181
CR1 pression	7,33	8,25	15,50	12,00	13,00	6,67	10,6
DR2 ext postes	0	0	0	1		0	1
DR2 postes	3	6	3	6	5	2	25
DR2 candidats	27	35	25	55	29	15	186
DR2 pression	9,00	5,83	8,33	7,86	5,80	7,50	7,44

Hormis la section 14, la pression en CR2 (15) en section 13 est à peu près la même dans toutes les sections. Par contre en CR1 elle est la plus élevée de tout le secteur SdU, comparable à celle des sections 14 et 30, mais le double des sections 11 et 12. La pression en DR2 est à peu près comparable dans toutes les sections (un poil plus faible en 12 et 30, environnement et surfaces continentales oblige, je suppose).

Quelques chiffres pour la section 13:

Sur 78 candidats CR1 et CR2, 56 le sont aussi dans d'autres sections. Cette année, 18 femmes ont été candidates en CR2 (sur un total de 58 candidats).

Sur 49 personnes qui étaient candidates en 2002 en 13 et qui ne se sont pas représentés en 2003 dans la section 13 (ils peuvent être candidats dans d'autres sections), on a pu établir les chiffres suivants:

- pas d'information pour 16 candidats
- 9 sont en post-doc
- 7 ont été recrutés au CNRS (sections autres que la 13) et 6 dans les autres EPST ou EPIC (CEA, IRD, etc.)
- 13 sont MdC.

Au vu de ces chiffres parcellaires, il semble donc que la moitié environ des candidats 2002 en section 13 qui ne sont pas revenus en 2003 ont trouvé des postes de chercheurs statutaires. C'est un chiffre qui est en accord avec celui que l'on peut entendre dans les couloirs du CNRS. Un pointage succinct de la formation de 23 des candidats auditionnés par la section de jury Terre solide donne les chiffres suivants :

- Physique: 13, Chimie: 1, Sciences de la terre: 8, Maths: 1, Biologie: 1
- Normaliens: 8, Maîtrises: 8, Magistères: 2, Ingénieurs: 2

(NB: les Normaliens sont à peu près tous agrégés et ont suivi un Magistère. Certains ont une double formation.)

La section 13 intitulée Physique et Chimie de la Terre attire donc principalement des physiciens, puis des étudiants des Sciences de la Terre. On peut d'étonner du faible nombre des chimistes parmi les candidats.

On voit apparaître quelques candidats ayant une formation en biologie, comme conséquence de l'évolution actuelle des Sciences de la Terre et des priorités affichées sur l'environnement et les surfaces continentales.

Quelques remarques générales:

La section 13 doit faire face à la situation suivante. En 2002, la section avait classé sur les listes complémentaires 6 candidats CR. Il y a 6 postes disponibles en 2003 (4 CR2 dont deux fléchés, et 2 CR1). Cinq des admissibles 2002 se présentent à nouveau en 2003. Conclusion évidente: le nombre de postes ouverts en 2003 ne permet déjà pas de recruter les admissibles de 2002.

D'un côté, un jury de recrutement qui se déjugerait d'une année sur l'autre en n'intégrant pas les candidats classés met sa crédibilité en cause. D'un autre, il arrive chaque année au concours d'excellents nouveaux candidats qui peuvent être jugés meilleurs que certains admissibles de l'année précédente. Le fait d'être admissible une année n'est donc pas une garantie d'intégrer le CNRS, comme ont pu cruellement le remarquer ceux qui ont été deux fois admissibles...

La section a discuté la notion de liste complémentaire, son utilité et sa longueur. Deux avis sont exprimés. Une liste complémentaire très courte permet de garder une marge de manœuvre pour les années suivantes. D'un autre côté, la qualité des candidats au concours est telle que beaucoup mériteraient non pas de figurer sur cette liste, mais tout simplement de rentrer au CNRS. Une longue liste complémentaire serait une indication, pour les candidats en premier lieu, mais aussi pour les instances comme signal de la pression monstrueuse aux concours (si besoin est de le souligner encore).

La section note à nouveau une grande différence de pression entre les postes affichés (2 candidats à chaque concours) et le recrutement banalisé (58 candidats pour 2 postes CR2 et 30 pour 2 postes CR1). Une des raisons du faible nombre de candidats sur les postes affichés peut être que le délai entre la publication de l'affichage et la date-limite de dépôt des dossiers est très court. La communauté pourrait ne pas avoir le temps de se mobiliser, ou bien l'affichage passer inaperçu.

Vu les promesses (tenues comme on le sait) du gouvernement d'augmenter le budget de la recherche, il est normal que de nombreux candidats continuent à se présenter et à y croire, avec comme conséquence une pression soutenue aux concours. La section note aussi une augmentation du niveau des candidats, un alourdissement des dossiers (les candidats CR2 ressemblent à des CR1 et certains candidats CR1 ont des dossiers qui ne dépareilleraient pas au concours DR2) et un étalement dans le temps du recrutement (il devient impossible de rentrer à la première candidature, une expérience de recherche post-doctorale devient nécessaire, etc.).

La nécessité de se présenter plusieurs fois avant de voir sa candidature retenue a pour conséquence que les candidats sont rattrapés par la limite d'âge CR2 (30 ans révolus au maximum) ou par la limitation du nombre possible de candidatures CR1 (3, plus une pour ceux qui ont été admissibles une fois). Ainsi, à cause du faible nombre de postes, de très bons candidats CR2 sont obligés de se présenter dans la catégorie supérieure (CR1) où ils entrent en compétition avec des candidats plus âgés (35 ans et plus) qui, après des années de postdoc à l'étranger, peuvent présenter de lourds dossiers.

D'un autre côté, ces candidats CR1 doivent lutter contre une pression de 30 au concours, attendre leur tour ... et veiller à ne pas gaspiller une de leurs 3 possibilités de candidature. La section a donc à traiter les cas d'excellents candidats dont c'est la dernière possibilité de concourir, avec la nécessité de décider ou non de les perdre définitivement pour la communauté. J'ai entendu que la prise en compte de ce fait social a été traitée de "raison syndicale" d'embaucher quelqu'un. Si un peu d'humanité et de clairvoyance sont des "raisons syndicales", alors il y en a des tas qui devraient se syndiquer (au SNCS bien sûr). Passons.

La section a aussi reçu cette année de très nombreux messages des labos faisant état du fait qu'ils n'ont recruté personne depuis longtemps et que les besoins se font pressants. Certains labos pour lesquels plusieurs candidats se présentaient ont fait connaître leur préférence et leur classement. D'autres labos ont laissé le soin à la section de faire le tri. Quoi qu'il en soit le jury agit en toute liberté.

L'équilibre des disciplines est aussi un facteur de poids. Par exemple, que diraient les géochimistes si la section ne recrute que des sismologues (et réciproquement)? On arrive ainsi à une compétition entre spécialistes. Quoiqu'il en soit, vu le nombre de postes disponibles, la section ne recrutera qu'un seul de deux excellents candidats de la même discipline. Ceci semble aussi vrai d'une année sur l'autre, comme conséquence de l'étalement du recrutement dans le temps. En effet, vu le nombre de postes, combien la section doit-elle recruter de candidats d'une discipline donnée pendant les quatre années de son mandat?

Fonctionnement de la section lors du concours:

Après l'audition de chaque candidat et après lui avoir posé quelques questions, une fois que celui-ci est sorti, la section de jury recueille tout d'abord l'avis et les commentaires du rapporteur, discute des points forts et des faiblesses du dossier, puis établit une première évaluation de la candidature: est-ce que le dossier doit être discuté plus en avant (c'est-à-dire à la fin de la journée une fois qu'on a vu tous les candidats du jour)? Quelles sont les chances pour que le dossier soit discuté en session plénière?

Ainsi chaque section de jury a retenu environ 5 noms parmi les 16 candidats auditionnés chaque jour (pour le concours CR2 et CR1), puis a discuté des noms retenus avant d'aller siéger en séance plénière.

En séance plénière, les noms des candidats retenus par les deux sections de jury sont alors mis en commun.

Deux rapporteurs ont été désignés par le bureau de la section pour chaque dossier: l'un dans la section de jury qui auditionne le candidat, l'autre dans l'autre section de jury. En séance plénière, les dossiers écartés par les sections de jury sont repris par la section complète: le rapporteur principal donne les raisons qui ont conduit à écarter tel dossier. L'avis du second rapporteur est alors recueilli, ceci pour éviter autant que faire se peut un biais dans l'évaluation d'une section de jury donnée, qui pourrait conduire à écarter un dossier de qualité.

Il reste donc à comprimer un noyau dur d'environ 15 noms pour le rendre encore plus dur et dégager les noms des lauréats. Cette année, l'exercice a pris une journée et demi.

Enfin, les sections du CN communiquent entre elles. Ainsi la première des sections qui siège en tant que jury de concours passe certaines de ses conclusions aux autres sections, entre autres pour attirer l'attention sur tel ou tel candidat qui se présente chez eux. L'an dernier la section 13 était la dernière de SdU à tenir son concours de recrutement et elle a pris connaissance de ces messages des autres sections. Cette année, la section 13 a fait passer de tels messages aux autres sections (qui en feront ce qu'elles veulent). Les esprits chagrins en profitent pour dire que, pour baisser la pression, les sections se débarrassent ainsi de certains candidats en les orientant vers les autres sections. En SdU, il y a un grand recouvrement de thématiques (encore heureux à une époque où l'interdisciplinarité est un maître-mot!). Il semble normal qu'une section signale à une autre qu'elle a jugé tel candidat très bon sur une thématique plus proche de celles de cette autre section. Pensez-en ce que vous voulez, mais ça se passe comme ça.

Et maintenant grinçons des dents grâce aux Ministres

Pendant cette session de concours 2003 où la section 13 a été obligée de rejeter tant de bons dossiers pour gérer la crise du recrutement, on trouvait sur le présentoir de la cafétéria devant les salles du Comité National, une brochure annonçant un colloque intitulé "Réussir avec les Sciences" (Collège de France le 25 avril) dont le discours d'ouverture devait être fait par Luc Ferry et celui de clôture par Claudie Haigneré (les deux plus beaux brushings du gouvernement). Dans cette brochure annonçant ce colloque axé plutôt sur l'enseignement, on trouve des phrases comme "Il suffit de peu de chiffres pour montrer que les "sciences" sont dans une situation difficile" (le mot sciences est curieusement entre guillemets dans le texte du prospectus), "Les enseignants viendront à manquer dans un proche avenir, les physiciens désertent les laboratoires, les ingénieurs abandonnent l'industrie pour la finance" ou bien "On peut réussir avec les Sciences! Les entreprises françaises doivent une part importante de leur potentiel d'innovation et de leur croissance à la présence de scientifiques de haut niveau".

On peut trouver que, venant de gens qui organisent les restrictions de budget dans l'Education Nationale ou au CNRS et autres EPST, de telles remarques qui semblent s'alarmer de la situation, c'est quand même pousser le cynisme un peu loin.

Les recalés du concours de recrutement de la section 13 peuvent envoyer leurs lettres d'insultes directement aux Ministres concernés, pas à la section 13. On a fait ce qu'on a pu avec le peu qu'on nous a donné. Le concours d'entrée au CNRS est un cauchemar.

Christophe Monnin